



**Voici les questions posées par les délégués du personnel CFDT, et les réponses apportées par l'entreprise.**

**Question :** Le nouveau prestataire Brinks semble ne pas donner satisfaction aux boutiques en termes de fourniture de monnaie. Une boutique a attendu plus d'une semaine sa commande et a dû faire appel à la solidarité des commerçants voisins pour assurer la gestion quotidienne. Quelles sont les obligations du prestataire sur le sujet ? Comment éviter qu'une telle situation se reproduise ?

**Réponse:** Nous rencontrons effectivement des soucis d'approvisionnement en monnaie depuis le début du nouveau contrat avec la Brink's. Des réunions ont été faites avec le prestataire et ont permis d'identifier l'origine des difficultés. La situation est en nette amélioration mais reste sous surveillance.



**Question :** Dans les boutiques de l'AD, certains managers des ventes sont en bande en D, d'autres en Dbis ? Pouvez-vous nous expliquer pourquoi il y a des différences de grade sur un métier identique ?

**Réponse :** Un seul manager des ventes n'est pas en Dbis, un parcours qualifiant est en cours pour cette personne.

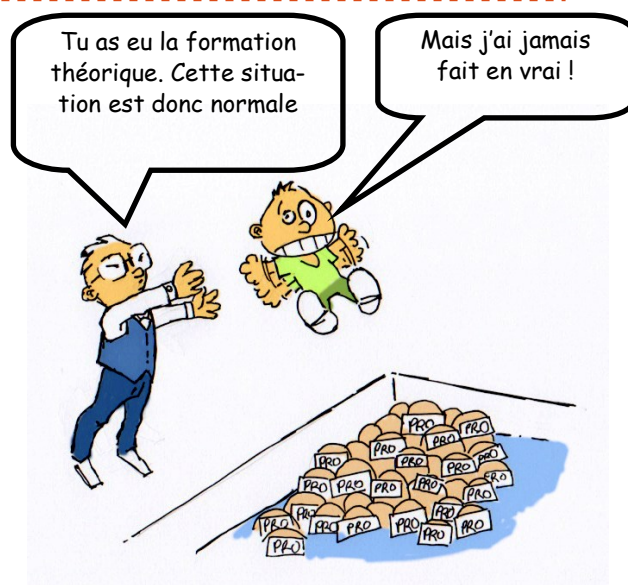
**Le manager Idéal**



**Question :** Certains vendeurs labellisés pro n'ont jamais reçu de client pro avant leur labellisation et se retrouvent parfois seuls à l'accueil des pros. Comment ces situations ont-elles pu se produire ? Comment éviter qu'elles ne se reproduisent ?

**Réponse :** Les vendeurs ayant reçu la labellisation Pro sont formés pour accueillir les clients pro, cette situation est donc normale.

**Commentaire :** Entre une formation théorique, et être seul à recevoir les pros, sans possibilité d'assistance immédiate par les collègues, il y a une différence...





**Question :** L'arrêt maladie d'un salarié peut-il être remis en question par la ligne managériale lors d'un entretien ?

**Réponse :** Non, un arrêt de travail pour maladie émane d'un médecin et ne peut pas être remis en cause par l'entreprise. Seule la Caisse Primaire d'assurance maladie peut rejeter l'arrêt au regard des dispositions législatives à respecter.

**Commentaire :** De la théorie à la réalité, il y a un pas encore difficile à franchir par endroit

**Question :** A la boutique Paris Ternes, une vendeuse s'est fait voler son iPhone X en surface de vente. Celui-ci était posé sous la caisse. Or, l'accès à cette caisse est libre car le portillon a été enlevé. Quelles sont les possibilités d'indemnisation ?

**Réponse :** Nous confirmons la réponse apportée le mois précédent, à savoir qu'il faut laisser en sécurité ses effets personnels. Il n'est pas prévu d'indemnisation dans ce cas.



**Question :** Dans le catalogue Orange Le Mag N° 34 (juillet-septembre 2018) page 21, dans la rubrique "Ile de France" il est fait allusion à un e-learning sur la protection des données personnelles. Il est écrit que chacun (vendeurs et ligne managériale) a suivi celui-ci. Pouvez-vous préciser quel est ce e-learning, et la période à laquelle il a été déployé dans les boutiques de l'ADIDFC ? Des e-learning sur ce sujet sont en libre disposition sur Orange Learning.

**Réponse :** Il n'y a pas eu de consigne particulière de déploiement de la part du national, nous n'avons pas fait de communication spécifique à ce sujet au sein de l'AD IDF Centre. .

**Commentaire :** Il est vrai qu'entre les clients mécontents, les sous effectifs et leurs objectifs commerciaux, les vendeurs auront tout le loisir de découvrir ce e-learning dont personne ne leur a parlé...

**Question :** Sur le site Maillot, toutes les entités (DCR, SCO, UI) ont la climatisation. Toutes, sauf le siège de l'ADIDFC ! Comment ce qui est possible pour les uns ne serait pas possible pour d'autres ? Bien qu'une minorité de bureaux soient équipés, tous ne le sont pas et les salariés du site ont encore souffert de la chaleur cet été. Quel est le plan d'action de l'AD pour remédier à cet anachronisme ? (Nous vous rappelons juste pour info que toutes les boutiques de l'AD sont de mêmes climatisées).

Réponse : Un chiffrage est en cours concernant la réparation de la climatisation à certains endroits ainsi que la rénovation des sols.

Par ailleurs, lors de fortes chaleurs, les salariés qui n'ont pas la climatisation peuvent s'installer dans des locaux climatisés au 2<sup>ème</sup> étage du site ou recourir au télétravail.



**Enfin !**

Après plus de 10 ans, nous allons commencer le chiffrage pour avoir peut-être la clim à Maillot

**Question :** Un dégât des eaux a eu lieu fin Juillet au 2<sup>ème</sup> étage du site Maillot salissant et endommageant les moquettes. Bien qu'elles aient été nettoyées, celles-ci ont plus de 6 ans et ne peuvent masquer leur obsolescence. Un changement de celles-ci est-il prévu ? Si oui quand ?

Réponse : Une demande de changement de la moquette a été transmise au directeur du site de Maillot.

**Commentaire :** Notons bien que seules les dalles mouillées seront changées. La rénovation des sols étant, pour l'instant, « en chiffrage ».....



**Question :** Au titre de l'accord intergénérationnel du 23 décembre 2015, les nouveaux-nouvelles embauchés sont également invités à participer à une ½ journée d'information/formation sur le dialogue social, en présence des délégués syndicaux centraux ou leurs représentants, des organisations syndicales représentatives (rôle des différentes instances, des organisations syndicales ...).

Quelles sont les justifications de l'Agence Distribution Ile de France Centre pour ne pas se conformer aux dispositions de cet accord ?

Réponse : Un temps réservé aux Organisations syndicales sera intégré lors de la prochaine session d'accueil des apprentis.





# BULLETIN D'ADHÉSION

À REMPLIR PAR LE FUTUR ADHÉRENT  
salaré(e) ou agent

Je soussigné(e),

M.  Mme

Nom

Prénom

adhère à la CFDT

(Nom de naissance)

Date de naissance



## Coordonnées personnelles

(Appartement, chez...)

(Bâtiment, entrée...)

N° et voie

(Lieu-dit...)

Code postal

Ville

Téléphone domicile

Téléphone mobile

Mél personnel

## INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

(telles que mentionnées sur le bulletin de salaire)

### Adresse professionnelle

(telle que mentionnée sur le bulletin de salaire)

(Bâtiment, entrée...)

N° et voie

(Lieu-dit...)

Code postal

Ville (cedex)

### Pour le calcul de la cotisation

(l'adhésion ne sera effective qu'à la date de règlement de la première cotisation) :

Salaire annuel net imposable

€

**La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66 %.**

Date de signature

Signature

de l'adhérent

N° SIRET de l'employeur  
(comporte 14 chiffres)

Code RNE  
(ets. scolaires : 7 chif. + 1 lettre)

Nom de l'établissement

Profession / Métier

(Matricule  
chez l'employeur)

Type de contrat  
(si applicable)

CDI

CDD

Temps de travail

Complet

Partiel à ..... %

Téléphone professionnel

Téléphone mobile pro.

Mél professionnel

Nb. de salariés ou  
d'agents de l'Éts

Salarié de droit privé

Code NACE/NAF de l'entreprise : \_\_\_\_\_  
(4 chiffres suivis d'une lettre)

Salarié de droit public

Statut de l'agent

Titulaire

Contractuel

Les informations nominatives ont pour objet de permettre à la CFDT d'informer et de consulter ses adhérents. Ces informations ne peuvent pas être communiquées à l'extérieur de la CFDT. Chaque adhérent possède un droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

## VOS REPRÉSENTANTS CFDT : L'HUMAIN AVANT TOUT !...



+

Cfdt:



## CDFT, le syndicat qui change mon quotidien.



### Vos élus DP CFDT

**Chloé Mercier** tel 07 86 33 41 74  
mail : [chloe.mercier@orange.com](mailto:chloe.mercier@orange.com)

**Eric Lamarre** tel : 06 76 98 50 88  
mail : [eric.lamarre@orange.com](mailto:eric.lamarre@orange.com)

**Kathleen Berlin** tel 06 72 41 32 83  
mail : [kathleen.berlin@orange.com](mailto:kathleen.berlin@orange.com)

**Myriam Benard** tel : 06 42 23 72 99  
mail : [myriam.benard@orange.com](mailto:myriam.benard@orange.com)